

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Association de chasse L'Escopette

Vendredi 8 Juin 2012 ; 18 h 00.
Fédération de chasse de la Martinique

Présents :

LAUHON Serge (Président)
HIPPOLYTE
JOSEPH LOUISIA Yvon
MARIE-NELLY Edmond
MARIE-SAINTE Robert
NAYARADOU Stanislas
VINCENT Patrick
FRANCOIS Siméon
DRACIUS Christian

ROY-CAMILLE Olivier (Secrétaire)
CROSSEPIECE Albert
THYOT Guy
PETIT David
RENEL Blaise
ELISABETH Léon
VENUMIERE Nadine – PNRM
BERTÉ Sylvia – CRPLC (UAG)/Impact Mer
DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par le mot de bienvenue du Président de l'association de chasse l'Escopette.

Nadine Vénumière (PNRM) présente le projet et explique l'objectif de la démarche : prendre en compte les activités déjà présentes sur le territoire identifié pour l'établissement de la réserve et associer les différents acteurs à la réflexion.

Beatrice de Gaulejac, chef de projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif de la rencontre, qui est **d'informer et de consulter les chasseurs sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.**

Les modalités de la concertation sont présentées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur et au sein de chacune des associations de chasse. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, une concertation globale sur la chasse réunira un représentant de chacune des associations, et les propositions communes seront examinées.

Un compte rendu de chacune des réunions d'information-consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, est consultable sur un site internet du PNRM (lien pour information) :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Mme de Gaujelac présente ensuite une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage : une zone de réserve naturelle et une zone de protection renforcée, plus une zone tampon non soumise à la réglementation mais correspondant à une zone d'incitation des partenaires à adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement.

Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse et insiste sur l'importance de la concertation et de la prise en compte des activités des acteurs.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

Avant de procéder à la consultation, les participants sont invités à s'exprimer au sujet des attentes, suggestions ou propositions qu'ils auraient souhaité formuler à ce stade de la rencontre.

Les chasseurs présents font part de quelques observations concernant l'évolution de leur zone de chasse.

Le lot de chasse de l'association l'Escopette est relativement isolée.

Les chasseurs expliquent devoir effectuer un nettoyage régulier, les déchets ne proviennent pas de randonneurs étant donné l'isolement de la parcelle, mais ils retrouvent les déchets provenant des communes avoisinantes (Saint-Esprit, Petit-Bourg) transportés par le biais des rivières.

En quelques années la fréquentation de la parcelle s'est réduite à moins d'une dizaine de membres de l'association, suite à l'obstruction de la rivière Salée et à l'inondation et l'envahissement des parcelles avoisinantes par les jacinthes d'eau. Ce problème a été géré en interne par quelques membres de l'association qui se sont attelés au nettoyage de la parcelle. Depuis le curage de la rivière en 2011, ils ont constaté le retour du marnage et des oiseaux. Les jacinthes d'eau sont en train de disparaître.

Les chasseurs déplorent une diminution de la zone chassable qui est passée de 10Ha à environ 2Ha.

Ils observent par ailleurs que la partie de mangrove dévastée par DEAN ne s'est pas régénérée et qu'elle est aujourd'hui envahie par lianes.

La consultation des chasseurs présents débute ensuite, sous forme de questions ouvertes.

- Implication dans le projet de réserve régionale

Un participant s'interroge au sujet de la cohabitation entre la chasse et les activités de randonnées qui seraient pratiquées sur la rivière Salée (leur lot de chasse étant situé en bordure de rivière).

Certains représentants de sociétés d'écotourisme ont indiqué lors d'une précédente rencontre qu'il serait possible d'exploiter des zones proches de zones de chasse en dehors de la période réservée à celle-ci. D'autre part, ils ont aussi été favorables à l'idée de l'adhésion à une charte environnementale qui permettrait de réguler la fréquentation touristique.

Le participant insiste sur la nécessité d'une règle écrite.

Les chasseurs présents à la réunion seraient prêts à participer à une opération de nettoyage et de sensibilisation de grande envergure qui pourrait être menée en préalable à l'établissement de la réserve, afin que le projet puisse débuter dans de bonnes conditions.

- Développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

Les adhérents de l'Escopette présents à la réunion seraient d'accord pour participer au développement d'actions communes avec l'organisme qui aura en charge la gestion de la réserve :

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques
- Action d'information du public
- Echanges de données (plan cynégétique)
- Participation de l'organisme gestionnaire à l'élaboration du plan de chasse

Un participant émet le souhait que les organes régionaux, départementaux ou communaux participent à la mise à disposition des outils nécessaires à l'entretien des lots de chasse (nettoyage, curage des cours d'eau...).

Les adhérents présents sont d'accord pour que se développent des actions en partenariat avec l'organisme gestionnaire mais souligne l'importance pour eux d'être représentés au comité de gestion de la réserve. En particulier, ils évoquent l'importance pour eux d'avoir un droit de vote concernant le budget alloué au fonctionnement de la réserve.

- Avifaune

Les espèces chassées sont diverses et il s'agit d'oiseaux migrateurs.

Un participant signale qu'auparavant les adhérents de l'Escopette chassaient plus d'oiseaux limicoles que d'anatidés, la société de chasse étant spécialisée sur les zones de marnages. Etant donné la réduction de la surface chassable (de 10Ha à 2Ha) et la disparition de l'effet miroir, les oiseaux limicoles ont disparus.

- Déplacement des chiens

Les chiens sont tenus en laisse ou libres. Ils sont également transportés par voiture. Après discussion, les chasseurs présents sont d'accord pour tenir leurs chiens en laisse dans la zone de réserve. La proposition "les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone de réserve naturelle régionale, en dehors des lots de chasse" conviendrait.

- Zone tampon

Le lot de chasse attribué à l'Escopette ne comporte pas de véritable zone tampon (zone où la chasse est interdite et où les membres de l'association exercent un rôle de gardiennage – à distinguer de la zone tampon du projet de réserve). Cependant, les chasseurs présents signalent la réduction de leur zone chassable de 10Ha auparavant à 2Ha actuellement. Ils considèrent que les 8Ha restants correspondent à une zone tampon.

Les participants ne souhaitent pas la création d'une zone tampon qui serait mitoyenne de la zone de protection renforcée de la réserve, car étant donné les modifications qu'à subi leur lot de chasse (affaissement du terrain, zone inondable), elle se substituerait à leur seule zone chassable actuelle.

Les chasseurs tirent en général vers le sud, dos à la rivière Salée mais il peut aussi arriver qu'ils tirent vers elle. Dans l'éventualité d'un rétablissement de la circulation sur la rivière, il apparaît indispensable de mener une réflexion au sujet de l'aménagement du lot de chasse, afin d'éviter les risques d'accidents.

Les avis divergent au sein des adhérents présents au sujet de l'aménagement du territoire de chasse. Certains souhaiteraient que les activités de promenade, notamment sur la rivière, soient interdites pendant la période d'ouverture de la chasse. D'autres sont favorables à un réaménagement du lot de chasse de façon à modifier l'angle de tir. Ils préconisent qu'il soit interdit de tirer en direction de la rivière et que les berges soient dégagées. Néanmoins, certains signalent que la trajectoire habituelle des oiseaux suit le cours de la rivière ; ils craignent un risque d'accident, dans le cas où la proposition de réaménagement ne serait pas jugée convaincante par tous les chasseurs.

L'ensemble des chasseurs présents conviennent de l'importance du fait que quelque soit la décision prise, elle devra figurer par écrit dans la réglementation de la réserve.

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (plumage + chant, en particulier limicoles)

L'idée de participer à de telles formations est jugée intéressante par les chasseurs présents.

- Nombre maximal d'adhérents

Le nombre maximal d'adhérents de la société est régulé de façon informelle en fonction de la surface chassable. Les participants indiquent qu'il serait difficile de formaliser cette pratique car le fonctionnement des sociétés de chasse (notamment la réalisation de travaux) se fait grâce aux cotisations reversées par les adhérents. De plus, le nombre de nouveaux licenciés augmente chaque année et il est souhaitable que ces nouveaux arrivants trouvent une place au sein d'une association, afin d'éviter les risques de braconnage. Les chasseurs présents ne souhaitent pas officialiser cette pratique.

- Impacts des différentes activités

Les adhérents signalent avoir été témoins de pratiques abusives de la part de personnes pratiquant la chasse aux crabes. Ils suggèrent de ne permettre l'accès à leur lot de chasse qu'aux adhérents de l'Escopette.

Ils signalent également d'importantes pollutions liées à l'agriculture (en particulier les plantations de banane) pratiquées dans les communes avoisinantes (Saint-Esprit, Petit-Bourg) ou au mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Rivière-Salée.

Ils estiment nécessaire de mener des actions au niveau du bassin versant afin que soit préservée la qualité des eaux dans la zone concernée par le projet de réserve.

Ils insistent sur l'importance de la prévention et aimeraient que soit mises en place des opérations de sensibilisation de la population à la collecte des déchets, afin que ces derniers ne soient pas rejetés dans les rivières.

- Perception du projet

Les participants sont inquiets de l'avenir de leur activité car ils perçoivent l'établissement d'une réserve naturelle et le maintien de la chasse comme étant incompatibles.

Certains participants ne souhaitent pas que la proposition suivante soit intégrée à la réglementation de la réserve : « la chasse est interdite dans tous le territoire de la réserve naturelle régionale de Génipa sauf à l'intérieur des zones de chasse actuelles (à préciser) ou elle se pratiquent selon réglementation en vigueur ».

Ils craignent que cela ait une influence sur le renouvellement de leur bail prévu en 2014. Une fois la réserve créée et l'établissement de nouvelles zones de chasse rendue impossible par la proposition précédente, ils ne souhaitent pas que cela ait une influence sur la décision de leur bailleur de renouveler leur lot de chasse. Ils souhaiteraient que le bailleur de leur lot soit associé aux discussions en cours.

La réunion se termine à 20h30.